



## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre à 20 heures 30.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 18 novembre 2021, s'est rassemblé à l'Espace BOUTEILLER à CHANTILLY, sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

-----oooOooo-----

**Étaient présents :** Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, François KERN, Caroline GODARD, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Françoise COCUELLE, François DESHAYES, Serge LECLERCQ, Nathalie LAMBRET, Patrice MARCHAND, Sylvie MASSOT, Christine COCHINARD, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Pierre-Yves BENGHOUI, Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Sophie LOURME, Corry NEAU, Jean-Marc VINCENTI.

**Avaient donné pouvoir :** Tony CLOUT à François KERN, Sophie DESCAMPS à Nathalie LAMBRET, Thomas IRACABAL à Patrice MARCHAND, José HENRIQUES à Jean-Claude LAFFITTE, Christine KLOECKNER à Nicolas MOULA, Alexandre GOUJARD à Jean-Michel BARBIER, Florence WILLI à Nicolas MOULA, Leslie PICARD à Nathanaël ROSENFELD.

**Étaient absents/excusés :** Eric AGUETTANT, Xavier BOULLET, Patrick FEREC.

**Secrétaire de séance :** Nathanaël ROSENFELD.

*Elus en exercice : 41      Quorum fixé à : 14.*

**Nombre de présents et votants :**

Présents : 30

Votants : 38

CR 80

AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

**DEL 2021/90 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021**

**Approuvé**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 27 octobre 2021.



**DEL 2021/91 PASSATION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC 5 AUTRES EPCI EN VUE DU RENOUELEMENT DU MARCHÉ DE GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

**Approuvé**, à l'unanimité, la constitution d'un groupement de commandes de collectivités territoriales, incluant les Communautés de communes de l'Aire Cantilienne, Liancourtois - La Vallée Dorée, du Pays de Valois, de la Thelloise, du Clermontois et Retz-en-Valois, pour conclure des marchés publics relatifs à la gestion des six aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire du groupement, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Approuvé**, à l'unanimité, la convention constitutive du groupement de commandes, et **autorisé** sa signature par Monsieur le Président s'agissant de la CCAC.

**Désigné**, à l'unanimité, les représentants suivants au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement :

- Manoëlle MARTIN en qualité de titulaire,
- François KERN en qualité de suppléant.



**DEL 2021/92 RENOUELEMENT D'UN CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVSITE**

**Approuvé**, à l'unanimité, le recours au Centre de Gestion de l'Oise pour une mission d'archivage et la passation de la convention correspondante, et **autorisé** Monsieur le Président à signer ladite convention.



**DEL 2021/93 ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE ET DU PROGRAMME D'AMENAGEMENTS CYCLABLES DE L'AIRE CANTILIENNE**

**Pris acte** du rapport de présentation du Schéma Directeur Cyclable et de ses annexes (Synthèse cartographique, programmes des aménagements cyclables, coûts estimatifs).

**Approuvé**, à l'unanimité, le Schéma Directeur Cyclable de l'Aire Cantilienne et le programme des aménagements pour la période 2021-2032.



**DEL 2021/94 CONVENTION ENTRE LA REGION DES HAUTS DE FRANCE ET LA CCAC FIXANT LES CONDITIONS D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT RELATIVES AU TRANSPORT DES COLLEGIENS DOMICILIES A LAMORLAYE VERS LE COLLEGE FRANCOISE DOLTO**

**Approuvé**, à l'unanimité, la convention à conclure entre la CCAC et la Région Hauts-de-France, fixant les conditions d'organisation et de financement relatives à des services de transports ne répondant pas aux critères de gratuité fixés dans le règlement régional relatif aux transports scolaires, concernant spécifiquement le transport sur la commune de Lamorlaye, et **autorisé** sa signature par Monsieur le Président.



**DEL 2021/95 APPROBATION DES CONVENTIONS ENTRE LA CCAC ET LES COMMUNES DE CHANTILLY ET DE LAMORLAYE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE « MOBILITES »**

**Approuvé**, à l'unanimité, la convention de coopération entre la CCAC et la commune de Chantilly relative au financement provisoire du réseau de transport urbain « DUC », et **autorisé** sa signature par Monsieur le Président.

**Approuvé**, à l'unanimité, la convention de coopération entre la CCAC et la commune de Lamorlaye relative au financement provisoire du réseau de transport urbain « La Navette » et du transport des collégiens, et **autorisé** sa signature par Monsieur le Président.



**DEL 2021/96 APPROBATION DU PROGRAMME D'EQUIPEMENT EN VIDEOPROTECTION DES COMMUNES POUR 2021 ET DES MODALITES FINANCIERES DE MISE EN OEUVRE**

**Approuvé**, à l'unanimité, le programme de déploiement de vidéoprotection pour l'année 2021, à destination des communes de moins de 5.000 habitants.

**Approuvé**, à l'unanimité, la mise en place d'un fonds de concours à verser par les communes concernées à la CCAC, dans le cadre d'une convention, et **autorisé** Monsieur le Président à signer lesdites conventions pour le compte de la CCAC.



**DEL 2021/97 APPROBATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA CCAC, CHANTILLY ET LAMORLAYE POUR LES MISSIONS DU MANAGER DE CENTRE-VILLE**

**Approuvé**, à l'unanimité, la conclusion d'une convention tripartite entre la CCAC, la commune de Chantilly et la commune de Lamorlaye concernant les missions du Manager de centre-ville, et **autorisé** sa signature par Monsieur le Président.

☞ ☞

**DEL 2021/98 APPROBATION D'UN BUDGET SUPPLEMENTAIRE AU BUDGET PRIMITIF DE 2021**

**Approuvé**, à l'unanimité, le budget supplémentaire au budget primitif 2021.

☞ ☞

**DEL 2021/99 APPROBATION D'UN BUDGET SUPPLEMENTAIRE AU BUDGET ANNEXE DU SPEDM**

**Approuvé**, à l'unanimité, le budget supplémentaire au budget annexe du Service public d'élimination des déchets ménagers (SPEDM) pour 2021.

☞ ☞

**DEL 2021/100 CREATION DU BUDGET ANNEXE « MOBILITE »**

**Approuvé**, à l'unanimité, la création au 1<sup>er</sup> janvier 2022 du budget annexe « Mobilité », assujetti à la TVA.

☞ ☞

**DEL 2021/101 PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA CCAC ET LE GIP « INITIATIVE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DE CHANTILLY » POUR LA MISE A DISPOSITION DES SERVICES D'UN AGENT EN QUALITE DE REGISSEUR DE L'HIPPODROME DE CHANTILLY**

**Approuvé**, à l'unanimité, la passation d'une convention entre la CCAC et le GIP « Initiative pour un développement durable de Chantilly » pour la mise à disposition des services d'un agent en qualité de régisseur de l'hippodrome, et **autorisé** Monsieur le Président à signer ladite convention pour le compte de la CCAC.

☞ ☞

**DEL 2021/102 ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**Approuvé**, à l'unanimité, la nouvelle grille tarifaire de redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères (RIEOM) applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

☞ ☞

**DEL 2021/103 MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ACHAT D'OUTILS DE PREVENTION DE LA PRODUCTION DES DECHETS VERT ET FERMENTESCIBLES**

**Approuvé**, à l'unanimité, les modifications au règlement d'attribution d'une aide à l'achat d'outils de prévention de la production de déchets verts et fermentescibles.

☞ ☞

**DEL 2021/104 BUDGET ANNEXE DU SPEDM : EFFACEMENT DE DETTES**

**Entériné**, à l'unanimité, la décision de la commission de surendettement en date du 29/09/2021 imposant l'effacement de la dette de la personne bénéficiaire,

**Entériné**, à l'unanimité, le jugement de Tribunal de commerce de Compiègne en date du 22/10/2021 imposant l'effacement de la dette du restaurant « Les Grands Prés » à Vineuil-Saint-Firmin,

**Inscrit** au budget la charge correspondante de 190,44 € au chapitre 654 « pertes et créances irrécouvrables » article 6542 « créances éteintes »,

**Inscrit** au budget la charge correspondante de 1 892,96 € au chapitre 654 « pertes et créances irrécouvrables » article 6542 « créances éteintes »,

☞ ☞

La séance est levée à 22h30.

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 25 novembre 2021



Le Président,

François DESHAYES